

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
NIF : 411007000100031

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement « ANDI », informe les soumissionnaires ayant participé au 2ème avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2018, paru dans les quotidiens nationaux ECH-CHAAB du 28/10/2018 et EL MOUDJAHID du 28/10/2018 ainsi que le BOMOP n° 1626 de la semaine du 04 au 10/11/2018, relatif à l'acquisition de onze (11) véhicules de services reparti en deux (02) lots, susceptible d'être attribués globalement ou séparément désignés comme suit :

Lot n°01 : Un (01) véhicule léger berline grand trajet, essence, 4 portes, 5 places pour la Direction Générale de l'ANDI.

Lot n°02 : Dix (10) véhicules légers berline court trajet, essence, 4 portes, 5 places pour les wilayas déléguées du sud.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Lot n°	Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise	Montant de l'offre en TTC (DA)	Note globale obtenue	Délai de réalisation	Critères de choix
01	SOVAC ALGERIE	000316096280656	2.590.000,00	100	10 Jours	Note la plus élevée
02	Infructueux					

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, peut introduire un recours, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux, auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Industrie et des Mines. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les autres soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher des services de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.